

Grand Conseil Secrétariat général Pl. du Château 6 1014 Lausanne

Simple question

(formulaire de dépôt)

Art. 113 et 114 LGC La simple question consiste en une demande écrite de renseignement sur un objet déterminé du Gouvernement, de son administration ou sur des sujets d'actualité. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE. La simple question et la réponse du CE sont envoyées aux députés, mais ne sont pas portées à l'ordre du jour des séances du GC (pas de débat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : un mois.

Titre de la simple question

Retard dans l'octroi des bourses: des études compromises?

Texte déposé

Lors des débats relatifs à la nouvelle loi sur les bourses d'études, le regroupement de l'analyse des demandes en un seul point et la simplification qui en découlait ont été avancés comme figurant parmi les avantages déterminants de la nouvelle procédure.

Or, différentes sources ont récemment révélé que le canton de Vaud a pris un retard considérable dans l'octroi des bourses d'études pour le début de l'année scolaire 2016. Des étudiants de l'UNIL, de l'EPFL, des gymnasiens et même des apprentis seraient ainsi confrontés à un problème de taille, puisque l'année scolaire a déjà débuté.

Les services de l'Etat responsables invoquent une lenteur liée à l'application de la nouvelle loi, à l'intégration des bourses dans le système du RDU et à un changement de personnel au sein du Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation.

Le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture peut-il nous assurer qu'aucun étudiant ou apprenti n'aura à pâtir de cette situation et nous renseigner sur les mesures prises afin de remédier à cette situation.

Commentaire(s)	
Nom et prénom de l'auteur :	Signature:
Gérard Mojon	Pour /.
Maurice Neyroud	of others
Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :	Signature(s)
3	

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin grandconseil@vd.ch